Montpellier Méditerranée Métropole

Montpellier

Dossier de Presse

CABINET DU PRÉSIDENT | SERVICE PRESSE

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2015

Montpellier Méditerranée Métropole

LA VILLE ET LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER POUR LE CLIMAT

Sommaire

Communiqué de synthèse 3

1 - La qualité de l'air, un enjeu prioritaire pour Montpellier et sa Métropole 5
1.1 Une surveillance permanente 6
1.2 Une pollution atmosphérique caractéristique des grandes agglomérations du Sud de la France 6
1.3 Sensibiliser et informer les citoyens 7

2 - Une politique agro-alimentaire pour faire évoluer la production et la consommation 10

3 - Prévenir la production de déchets et réduire l'empreinte écologique liée à leur gestion 12

4 - Lutter contre la précarité énergétique 13
4.1 Rénover l'habitat et aménager durablement 13
4.2 Amplifier le recours aux énergies renouvelables 14
4.3 Maîtriser l'énergie dans les bâtiments métropolitains 14

5 - Protéger la ressource en eau 15

6 - Faire face aux changements climatiques en méditerranée 16
6.1 L'EcoCité « De Montpellier à la mer », un territoire innovant pour un environnement durable 16
6.2 Préserver les habitants et leurs biens du risque inondation 17

Partenaires 18

Communiqué de synthèse

Du 30 novembre au 11 décembre 2015, 40 000 personnes de 195 pays sont attendues au Bourget à Paris pour la 21e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, la COP21. Cet événement diplomatico-écologique affiche un objectif ambitieux nécessaire à la survie de l'homme : l'élaboration d'une réglementation mondiale contraignante visant à limiter l'augmentation de la température en-deçà des +2°C.
Si l'État donne le ton en promulguant des lois, il ne peut intervenir directement que dans ses domaines de compétences ou à travers des subventions. Au problème mondial, la solution viable est aussi locale. Les collectivités, les entreprises, les associations, la population, qui ont une réelle action sur l'organisation et la gestion de l'espace local, doivent se mobiliser pour une politique efficace de lutte contre les déréglements climatiques.

Le réchauffement climatique à Montpellier :
+ 1,4°C à +2,8°C en moyenne l'été
une canicule du niveau de 2003 tous les deux ans à partir de 2050

Face à cette réalité, la Ville et la Métropole de Montpellier n'ont pas attendu la COP21 pour s'engager résolument dans la baisse de la production de gaz à effet de serre et la transition énergétique. Dès 1979, Montpellier fait partie des villes pionnières en France avec la création d'une régie de maintenance du génie climatique et la mise en place d'une politique de maitrise de l'énergie. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET - 2013-2018), avec les communes de Baillargues, Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier et Pérols est un véritable projet de territoire aux objectifs précis. Labellisé « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, la métropole de Montpellier compte aujourd'hui 11 éco-quartiers sur la ville centre. Deux prix ont récemment distingué Montpellier pour sa démarche exemplaire (prix « Nature en ville » pour le Grisettes- prix « Performances écologiques» pour l'éco-quartier Parc Marianne).

Les modes de déplacements doux pour une meilleure qualité de l'air

Ville et Métropole verte et durable, Montpellier a su se distinguer notamment en matière de transports doux : 4 lignes de tramway, des bus GNV, une flotte de Vélomagg', des parkings tramway, un système d'autopartage…. Afin de compléter sa démarche en faveur des modes de déplacements doux, Montpellier Méditerranée Métropole élabore un Schéma Directeur des Modes Actifs sur 2016 en proposant des liaisons cyclables et des cheminements piétons de qualité.
Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole, en collaboration avec la Ville, a postulé à l'appel à projet national « villes respirables en 5 ans » lancé par le Ministère de l'Ecologie. Parmi les actions à déployer, la mise en place d'une Zone de Circulation Restreinte (ZCR) orientée sur l'organisation de la logistique urbaine sur le centre historique de Montpellier.

Une politique agro-alimentaire écologique et raisonnée saluée au Congrès de Milan

Vendredi 16 octobre, Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, et Isabelle Touzard, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à l'Agro-écologie et à l'Alimentation, Maire de Murviel-lès-Montpellier, signeront à Milan le Pacte Urbain sur les politiques alimentaires qui sera remis ensuite au Secrétaire Général des Nations Unies. A l'invitation de la Ville de Milan, Montpellier Méditerranée Métropole rejoindra ainsi les 44 villes internationales signataires, dont 4 autres françaises (Grenoble, Lyon, Marseille et Paris), pour s'engager dans un cadre de travail international et un partage de leurs bonnes pratiques.

Lutter contre la précarité énergétique

La Métropole a répondu à l'appel à projets « ECOCITE Ville de demain » qui vise à soutenir des opérations de rénovation énergétique. La candidature de la métropole de Montpellier a été retenue en juillet 2015, avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 082 585 € pour la rénovation thermique de 5 copropriétés, ainsi qu'une résidence SNI, pour un total de près de 600 logements privés, à rénover d'ici 2018 priorités de Montpellier et sa Métropole pour faire face aux nouveaux enjeux climatiques. Depuis 2013, ce sont plus de 4,5 millions d'euros qui ont été versés par Montpellier Méditerranée Métropole afin de soutenir la rénovation de 349 logements privés.

MONTPELLIER ET SA MÉTROPOLE, PRÉSENTES À LA COP21 À PARIS

Avec l'organisation de la COP21 à Paris, 2015 est l'occasion en France de mobiliser la population. Montpellier et sa Métropole, engagées dans une démarche résolument active, organisent tout au long de l'année des événements de sensibilisation. **Du 30 novembre au 11 décembre, deux Vice-présidentes de Montpellier Méditerranée Métropole, Stéphanie JANNIN, déléguée à l'aménagement durable du territoire, et Isabelle TOUZARD, déléguée à l'agro-écologie, se rendront à la COP21** au sein de la délégation de l'Association des Communautés Urbaines de France (ACUF).

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

- **Jusqu'au 22 septembre** : Semaine Européenne de la Mobilité
- **Vendredi 25 septembre** : Journée nationale de la qualité de l'air
- **Vendredi 25 et samedi 26 septembre** : Festival méditerranéen « Refaisons le climat » par la FNE – bassin Jacques Cœur à Montpellier
- **Dimanche 27 septembre** : village des alternatives ALTERNATIBA – parc Sophie Desmarets à Montpellier
- **Lundi 12 octobre** : arrêt du « Train Climat » en gare de Montpellier St Roch
- **Vendredi 16 octobre** : signature du Pacte urbain des Politiques Alimentaires à Milan, Italie
- **Novembre 2015** : Café Climat COP21 par l'Agence locale de l'Énergie
- **Du 30 novembre au 11 décembre** : conférence COP21 au Bourget à Paris

Tous les détails de la programmation sur www.montpellierpourleclimat.fr

MONTPELLIERPOURLECLIMAT.FR

Le site montpellierpourleclimat.fr a pour objectif de partager, valoriser et coordonner les initiatives des acteurs locaux pour lutter contre le réchauffement climatique. Un hashtag dédié a également été mis en place pour échanger sur le sujet sur les réseaux sociaux : #montpelliercop21.

I. La qualité de l'air, un enjeu prioritaire pour Montpellier et sa Métropole

Une collaboration étroite existe depuis le début des années 1980 entre l'intercommunalité de Montpellier (District de Montpellier) et AIR LR. Dans le cadre de ce partenariat, AIR LR met son expertise au service des collectivités pour favoriser la prise en compte du volet « air » dans les documents de planification (Plan de Protection de l'Atmosphère, Plan Climat-Énergie Territorial…), étudier l'impact d'aménagements urbains (mise en service de lignes de tramway, éco-quartiers…) ou répondre aux enjeux locaux et nationaux Air/Climat/Énergie/Santé (Appel à projets « Villes respirables »…). Depuis le début du partenariat, l'évolution des outils et moyens techniques a permis de renforcer la surveillance effectuée sur la région de Montpellier avec le développement, notamment, d'outils de prévisions, et d'élargir cette surveillance à l'ensemble du périmètre de la Métropole, contribuant à améliorer la connaissance de la qualité de l'air et l'information et la sensibilisation des citoyens.

Miser sur les mobilités post-carbone

Les transports représentent 39% des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Métropole, dont 99% proviennent du transport routier. Les engagements locaux de 2012, exprimés au travers du Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Métropole, visent une diminution de ces émissions de l'ordre de 23%, notamment via un report modal des usagers de la voiture vers les autres modes de déplacements. Pour mettre en place l'un des derniers maillons d'une politique globale de la mobilité, l'encouragement à la pratique du vélo et de la marche, Montpellier Méditerranée Métropole élabore un Schéma Directeur des Modes Actifs sur 2016. En proposant des liaisons cyclables et des cheminements piétons de qualité dans un environnement apaisé pour redonner une véritable place à ces mobilités.

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE A POSTULÉ À L'APPEL À PROJETS NATIONAL « VILLES RESPIRABLES EN 5 ANS » LANCÉ PAR LE MINISTÈRE DE L'ECOLOGIE.

Montpellier Méditerranée Métropole, en collaboration avec la Ville et AIR LR, a postulé à l'appel à projet national « villes respirables en 5 ans » lancé par le Ministère de l'Ecologie. Son dossier est aujourd'hui en cours d'étude par le Ministère. Parmi les actions à déployer, la mise en place d'une Zone de Circulation Restreinte (ZCR), revoir le contrôle d'accès pour interdire l'accès aux véhicules les plus polluants et à favoriser les livraisons non polluantes. Les territoires lauréats bénéficieront d'un soutien financier et méthodologique de l'Etat et de l'ADEME pour mettre en place des mesures exemplaires afin de garantir un air sain à leurs habitants.

1.1 Une surveillance permanente

L'ensemble du territoire de la Métropole de Montpellier (~440 km^2) fait l'objet d'une surveillance permanente mise en place par AIR LR. Cette surveillance s'effectue grâce à :

- **6 stations de mesures fixes** représentatives des différents types de pollution (urbaine, péri-urbaine, à proximité du trafic routier)
- **+ de 35 polluants recensés** dans l'Inventaire régional des émissions
- Un réseau de plus de **50 capteurs** répartis sur l'ensemble du territoire
- **1 plateforme** de modélisation et de prévision inter-régionale
- **1 plateforme** de modélisation urbaine jusqu'à l'échelle de la rue
- **1 Observatoire des odeurs** implanté dans l'environnement de l'unité de méthanisation AMÉTYST

Ce dispositif permet la surveillance et le suivi de plusieurs dizaines de polluants atmosphériques : dioxyde d'azote, particules en suspension, dioxyde de soufre, ozone, gaz à effet de serre, ammoniac, benzène…

En complément, des études spécifiques sont menées ponctuellement. En 2014, **une vaste campagne de mesure** (150 sites de mesures) a été réalisée sur la région de Montpellier afin de cartographier finement les niveaux de pollution au dioxyde d'azote (polluant essentiellement lié aux transports routiers) et d'étudier **l'impact de la mise en service des lignes 3 et 4 du tramway.** Les résultats seront disponibles à partir de mi-octobre sur **www.air-lr.org**.

1.2 Une pollution atmosphérique caractéristique des grandes agglomérations du Sud de la France

La pollution de l'air extérieur observée sur la métropole de Montpellier est caractéristique des grandes agglomérations. Le secteur des **transports routiers** représente la principale source de pollution (81% des émissions de dioxyde d'azote). D'autres secteurs comme celui du résidentiel et tertiaire - chauffage dont **chauffage au bois** – (23% des émissions de particules en suspension PM2,5), ou de l'**industrie et du traitement des déchets** (47% des émissions de particules en suspension) représentent également une part importante des émissions de polluants atmosphériques sur la région de Montpellier.

De manière générale, la **qualité de l'air** sur la région de Montpellier reste **stable** par rapport aux années précédentes, hormis la pollution à l'ozone, la majorité des seuils réglementaires étant respectée pour les principaux polluants réglementés. En revanche, la surveillance montre systématiquement que ces **seuils ne sont pas respectés sur certaines zones, notamment à proximité d'axes routiers importants.**

La Métropole de Montpellier reste également marquée, comme l'ensemble des territoires du Sud de la France, par la **pollution à l'ozone**, polluant estival. L'objectif et la valeur cible pour la protection de la santé humaine ne sont pas respectés sur l'ensemble de la zone (à l'exception de la valeur cible en centre-ville).

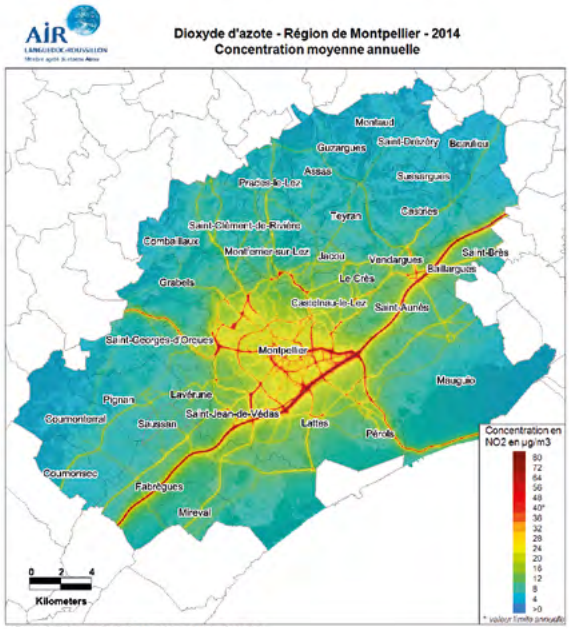

Concentration moyenne annuelle de dioxyde d'azote - 2014 - Air LR

Chaque année, la région de Montpellier est marquée par **plusieurs épisodes de pollution** (aux particules en suspension et à l'ozone), malgré une situation plus favorable que dans d'autres régions françaises (région ventée, peu d'industries, sans relief marqué…).

Au-delà de ces pics de pollution, comme le rappelle l'Organisation Mondiale de la Santé, la pollution chronique de l'air est classée **cancérigène** et représente **un impact sanitaire important, même lorsque les niveaux de pollution sont bien inférieurs aux seuils réglementaires.** Selon une récente étude[1] de l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS), **diminuer, par exemple, les concentrations moyennes de particules en suspension (PM2,5) de 5 µg/m³ par an** permettrait d'éviter chaque année sur l'unité urbaine de Montpellier :
- 100 décès anticipés
- 4 mois de vie perdus
- 170 millions d'euros d'impact économique.

1.3 Sensibiliser et informer les citoyens

Toutes les parties prenantes, dont les citoyens, sont concernées par la lutte contre la population atmosphérique. L'une des missions d'AIR LR repose sur la sensibilisation de tous les publics face à cet enjeu sanitaire et sur la mise à disposition d'une information accessible et transparente. En collaboration avec Montpellier Méditerranée Métropole et la ville de Montpellier, plusieurs outils d'information et de sensibilisation ont été développés récemment.

Campagne de sensibilisation sur la qualité de l'air

Campagne déployée dans les réseaux d'affichage de la ville de Montpellier (transports en commun, lieux associatifs, affichage numérique …) afin de sensibiliser les citoyens sur les bons gestes à adopter au quotidien pour améliorer la qualité de l'air.

[1] *Évaluation de l'impact sanitaire à court et long termes de la pollution atmosphérique urbaine dans les agglomérations de Montpellier, Nîmes, Perpignan – InVS/AIR LR – janvier 2013 : http://www.air-lr.org/wp-content/uploads/janv-2013.pdf*

Plateforme de modélisation urbaine

Plateforme de modélisations urbaines haute résolution couvrant l'ensemble de la métropole permettant de visualiser quotidiennement les prévisions cartographiques de la pollution atmosphérique (dioxyde d'azote, ozone, particules en suspension PM10) à l'échelle de la rue sur l'ensemble de la métropole. www.air-lr.org/lair-de-votre-region/previsions/previsions-urbaines/

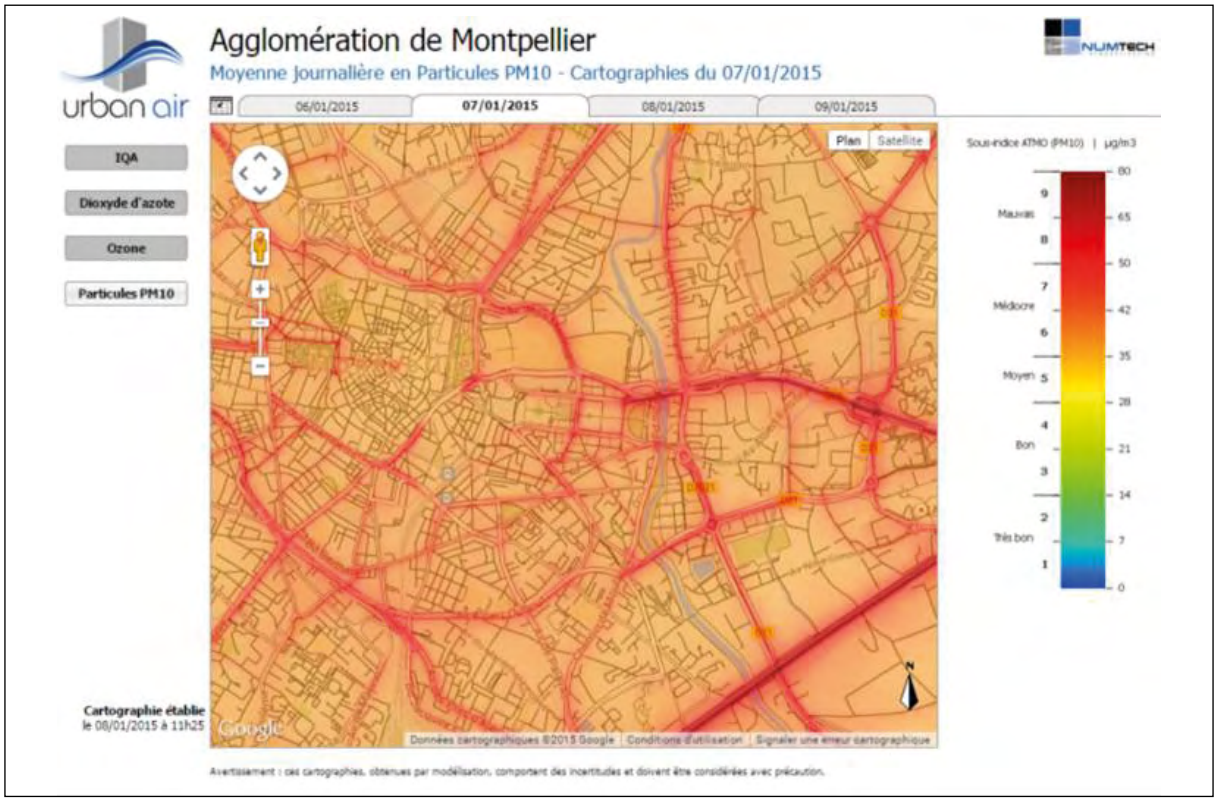

Plateforme de visualisation de l'inventaire régional des émissions

Plateforme de visualisation de l'inventaire régional annuel des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. L'inventaire indique, sur la zone géographique choisie et pour chaque polluant, la contribution de chaque secteur d'activité (transports routiers, agriculture, industrie…) aux émissions directes. Les émissions peuvent être localisées géographiquement, de l'échelle du quartier à l'échelle de la région. www.air-lr.org/linventaire-des-emissions/consulter-linventaire/

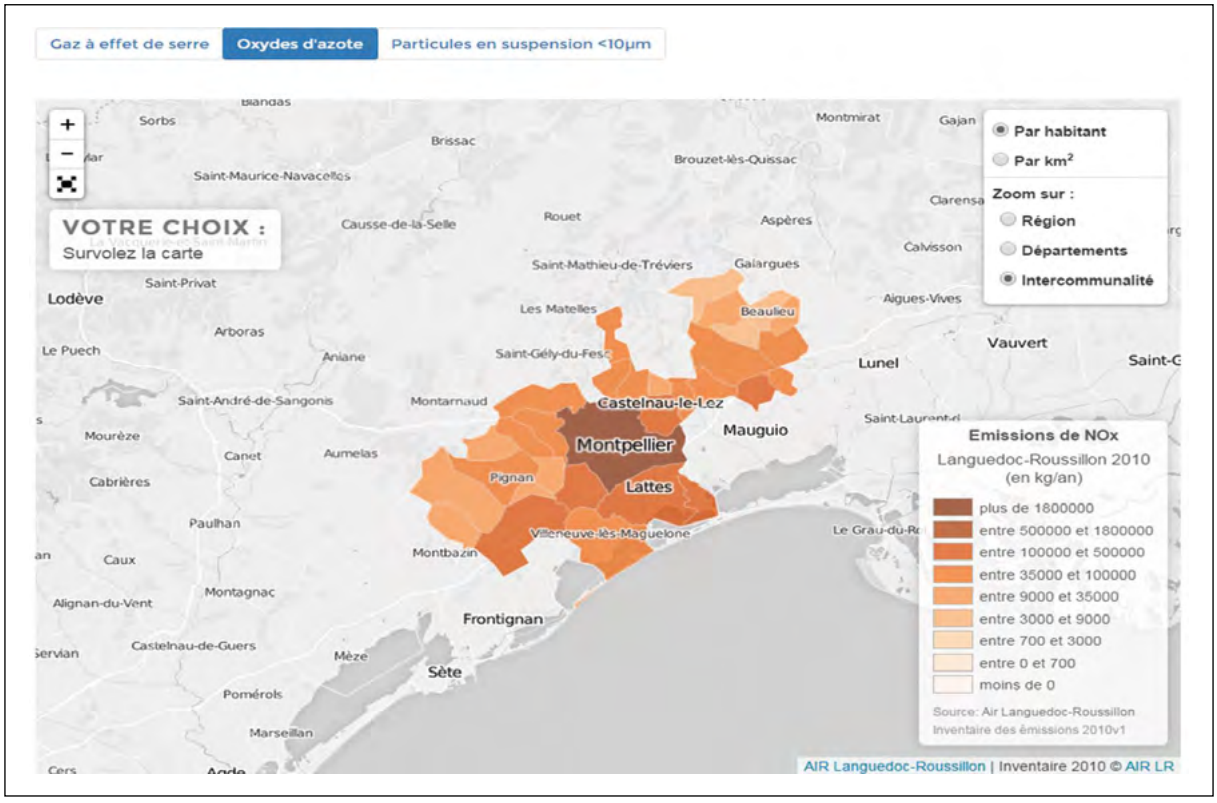

Exposition pédagogique « L'air, notre bien le plus précieux »

Exposition pédagogique et illustrée sur la qualité de l'air : Quelles sont les sources de pollution dans ma région ? Quel impact sur ma santé et mon environnement ? Comment agir pour améliorer la qualité de l'air et se protéger ? Qui surveille l'air de ma région ?… Exposition en prêt gratuit sur demande : 04 67 15 96 60.

Ces outils viennent compléter le dispositif d'information d'AIR LR permettant à tous les publics de s'informer quotidiennement et en temps réel sur la qualité de l'air en Languedoc-Roussillon : indices quotidien de la qualité de l'air, prévisions, alertes pollution, résultats d'étude, bilans, actualités :
- www.air-lr.org
- http://twitter.com/AIR_LR

II. Une politique agro-alimentaire pour faire évoluer la production et la consommation

Élaborée avec l'ensemble des communes de son territoire dans une démarche de coopération territoriale, la politique agro-écologique et alimentaire de Montpellier Méditerranée Métropole propose une partition commune, dans laquelle chaque commune pourra définir ses priorités et ses capacités d'action.
Après avoir réuni en ateliers une cinquantaine de participants, maires, adjoints et agents des communes et de la Métropole, **la collectivité a élaboré 5 finalités :**
- Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre
- Soutenir l'économie et l'emploi agricole et agro-alimentaire
- Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles
- Limiter les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
- Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien à la nature et les liens entre urbain et rural

INTERNATIONAL MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE SIGNATAIRE DU PACTE URBAIN SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES À MILAN, LE 16 OCTOBRE PROCHAIN

Vendredi 16 octobre, Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Maire de la Ville de Montpellier, et Isabelle Touzard, Vice-présidente de Montpellier Méditerranée Métropole déléguée à l'Agro-écologie et à l'Alimentation, Maire de Murviel-lès-Montpellier, signeront à Milan le Pacte *Urbain sur les politiques alimentaires* qui sera remis ensuite au Secrétaire Général des Nations Unies. A l'invitation de la Ville de Milan, Montpellier Méditerranée Métropole rejoindra ainsi les 44 villes internationales signataires, dont 4 autres françaises (Grenoble, Lyon, Marseille et Paris), pour s'engager dans un cadre de travail international et un partage de leurs bonnes pratiques.
Ensemble, les villes signataires s'engagent à travailler, en coordination avec les services municipaux, les programmes nationaux et internationaux, et avec tous les secteurs du système alimentaire *« au développement des systèmes alimentaires durables, inclusifs, résistants, sûrs et diversifiés, qui fournissent des aliments sains et abordables à tous. »*

Focus sur quelques actions mises en place

- **Consolider le tissu des fermes nourricières** en agroécologie : la Métropole mobilise 14 ha de terres agricoles sur du foncier métropolitain aux Domaines de Viviers et de la Condamine pour y accueillir des porteurs de projets en agroécologie (petit élevage, maraichage, diversification, oléiculture, apiculture, accueil à la ferme, etc...). En favorisant l'installation de fermes nourricières et leur mise en réseau, via des appels à projet, Montpellier Méditerranée Métropole contribue à relocaliser la production alimentaire, favorise la vente directe et les circuits courts et soutient l'économie et l'emploi agricoles.

- **Développement des jardins partagés et familiaux** à Montpellier. Ouverts à tous, les 17 jardins partagés ou collectifs constituent des lieux de vie ouverts sur les quartiers et un terrain d'application pour les pratiques culturales biologiques et éco-responsables. Outil pédagogique, ils participent ainsi au maintien de la biodiversité en milieu urbain et à la diffusion des connaissances. Depuis 2004, la Ville de Montpellier a également créé 158 jardins familiaux sur trois zones : au Nord de Malbosc, à l'Est aux Grands Grès et à l'Ouest de Rieucoulon. Les familles de Montpelliérains peuvent louer l'une de ces parcelles pour produire des fruits et légumes destinés à la consommation personnelle, tout en respectant la politique du zéro-phyto.

- **L'engagement de la restauration scolaire de la Ville de Montpellier pour une alimentation durable**.
  Consciente de l'impact environnemental de la fabrication et la distribution de 12 000 repas quotidiens, la restauration scolaire de Montpellier s'engage sur :
  - Le tri des biodéchets dans 10 cantines depuis 2014 et le projet d'extension à tous les restaurants scolaires dès 2016
  - Un repas alternatif éco-citoyen trimestriel sans protéines animales
  - Des menus élaborés en fonction des saisons pour favoriser l'approvisionnement local
  - L'introduction du pain biologique dans tous les restaurants scolaires à partir du 1er janvier 2016
  - La mise en œuvre d'un plan de lutte contre le gaspillage alimentaire

III. Prévenir la production de déchets et réduire l'empreinte écologique liée à leur gestion

La gestion et la réduction des déchets constituent des enjeux majeurs relativement à notre société de consommation, qui nécessitent à la fois d'agir sur de la prévention en amont, afin de diminuer la production de déchets, mais qui peut relever d'une opportunité de valorisation notamment énergétique. Ces évolutions passent par un changement des comportements de consommation mais également par l'utilisation de techniques appropriées et respectueuses de l'environnement. Depuis 2010, la production de déchets a baissé de 7% dans la Métropole de Montpellier.

→ Focus sur quelques actions mises en place

- Arrêt de l'utilisation de **produits phytosanitaires chimiques pour le traitement des espaces verts de la Ville de Montpellier.**
- Passage à une **collecte hebdomadaire des bacs gris** dans les zones pavillonnaires périphériques afin de réduire les nuisances sonores et carbone, sachant qu'un foyer sur deux ne présente son bac à collecte qu'une fois par semaine.
- **Le biogaz produit par l'unité de méthanisation Ametyst** lors du traitement des déchets produit **30 000 mégawattheures d'électricité**, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 25 000 habitants, et **20 000 mégawattheures de chaleur**, utilisés pour les besoins de l'unité et pour chauffer le quartier des Grisettes attenant.

IV. Lutter contre la précarité énergétique

La construction d'une Métropole et de bâtiments économes constitue l'un des grands leviers de l'action publique en matière d'économie d'énergie de Montpellier Méditerranée Métropole. La maîtrise de l'énergie et de la ressource « eau » est aujourd'hui une obligation, quand 10% des ménages de la métropole bascule dans la précarité énergétique à chaque hausse de 20% du coût de l'énergie. Et pour assurer la pérennité de son territoire dans le temps, Montpellier Méditerranée Métropole s'engage pour le développement de nouvelles énergies et leur utilisation.

4.1 Rénover l'habitat et aménager durablement

Sur le territoire métropolitain, les bâtiments et les transports correspondent aux 1er et 2e postes de consommation d'énergie et comptabilisent à eux deux 76% des émissions de gaz à effet de serre. L'engagement national prévoit de diminuer de 38% la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à l'horizon 2020. S'agissant du territoire métropolitain, ces objectifs seront atteints en favorisant la rénovation énergétique des logements et en promouvant un urbanisme durable.

→ Focus sur quelques actions mises en place

- **Construction de bâtiments à « énergie positive »**, tels le Montpellier International Business Incubator (MIBI), qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en dépensent grâce à une gestion économe de l'électricité, du chauffage et de la climatisation et une construction adaptée.
- **La Métropole a répondu à l'appel à projets « ECOCITE Ville de demain » qui vise à soutenir des opérations de rénovation énergétique.** Il s'agit d'un tremplin pour initier les premières opérations de rénovation thermique de copropriétés privées sur la Métropole avec un objectif ambitieux (BBC Rénovation). Cette démarche s'appuie sur la SERM, dont la volonté est de structurer une offre de rénovation énergétique en Contrat de Performance Energétique qui permette de faire aboutir des opérations de rénovation thermique en copropriété grâce à une prestation d'appui opérationnelle intégrée. **Notre candidature a été retenue en juillet 2015, avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 6 082 585 € pour la rénovation thermique de 5 copropriétés, ainsi qu'une résidence SNI, pour un total de près de 600 logements privés, à rénover d'ici 2018.**

- **Aide à la rénovation des logements privés** avec le programme « Rénover pour un habitat durable et solidaire ». Chaque année, 180 logements privés, locatifs ou habités par des propriétaires modestes, sont réhabilités avec l'aide de subventions versés par la Métropole et la Ville de Montpellier. Les travaux engagés doivent en priorité contribuer à lutter contre l'habitat dégradé, indigne ou à faible performance énergétique.
  Depuis 2013, plus de **4,5 millions d'euros ont été versés par Montpellier Méditerranée Métropole afin de soutenir la rénovation de 349 logements.**

4.2 Amplifier le recours aux énergies renouvelables

Le développement des énergies renouvelables est un axe fort de la politique énergie climat de la Métropole et de la Ville de Montpellier, qui est productrice :

- d'électricité photovoltaïque sur son patrimoine : les dernières médiathèques construites, la fourrière animale et le MIBI en sont des exemples,
- d'eau chaude sanitaire solaire dans les piscines,
- de biogaz à l'unité de méthanisation d'Ametyst : sur l'ancien centre d'enfouissement du Thôt ou à la station d'épuration MAERA : au total ces 3 sites produisent 43 GWh soit la consommation totale d'énergie (chauffage et électricité) du patrimoine de la Métropole.

De même, le Réseau public de distribution de Chaleur et de Froid (RMCF) qui alimente en chauffage plus d'un million de m^2 et en froid 500 000 m^2 a investi massivement dans la biomasse, fin 2015, 75% de l'énergie distribuée sera d'origine renouvelable.

OUVERTURE DE LA PREMIÈRE CENTRALE TRIGÉNÉRATION DE FRANCE

Intégrée à l'EcoCité, dans le quartier Port-Marianne à Montpellier, cette chaufferie qui fonctionne au bois issu des forêts régionales, produit électricité, chaleur et froid. Elle dessert 6 quartiers et alimente plus d'un million de mètre carrés de logements, bureaux, commerces et établissement scolaires. 6 200 tonnes d'émission de carbone devraient être économisées chaque année.

4.3 Maîtriser l'énergie dans les bâtiments métropolitains

Les bâtiments publics font l'objet d'un pilotage minutieux de leurs installations énergétiques qui permet d'éviter les gaspillages et d'optimiser les consommations d'énergie. Les matériels anciens et consommateurs d'énergie, éclairage et chauffage notamment, ont progressivement été remplacés, par des appareils à haut rendement. La recherche de la performance énergétique et la mise en place de productions d'énergies renouvelables se généralisent dans les projets neufs : les nouvelles constructions sont BBC ou BEPOS.

Cela a permis sur les 10 dernières années d'économiser plus de 4,3 millions d'euros en cumulé sur les factures d'énergie.

V. Protéger la ressource en eau

Aujourd'hui, la région montpelliéraine bénéficie d'une disponibilité satisfaisante de la ressource en eau. Avec l'accroissement de la population et une diminution des précipitations moyennes (estimation de -200mm de pluies cumulées/an en 2080), la question du partage des usages fait de la ressource en eau un enjeu primordial du territoire. Parallèlement, les évolutions probables du climat spécifiées en territoire méditerranéen nécessitent de poursuivre la politique volontariste de lutte contre le risque inondation menée ces dernières années, couplée au risque de submersion marine.

Focus sur quelques actions mises en place

- **Branchement des réseaux d'irrigation de la Ville de Montpellier sur les conduites d'eau brute** afin de ne pas arroser les espaces verts avec de l'eau potable. Les apports sont optimisés en ajustant les programmes d'arrosage en fonction de l'évolution des besoins des plantes au jour le jour par le pilotage à partir des stations météo.
- **Plantation d'espèces locales et méditerranéennes sur l'espace public par la Ville de Montpellier.** Peu demandeuses en eau, elles permettent d'économiser la ressource en eau et sont plus « durables » car adaptées au climat local et à ses contraintes. Enfin, l'approvisionnement en plantes produites localement diminue les émissions de gaz carbonique liées à leur transport.
- **Création d'une régie publique de l'eau** pour approvisionner en eau potable les habitants de Montpellier Méditerranée Métropole. Dirigée par un Conseil d'Administration doté d'un pouvoir délibératif, elle associe une majorité d'élus de Montpellier Méditerranée Métropole (14), des représentants d'associations d'usagers et/ou de défense de l'environnement, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel de la régie. Le choix de la gouvernance partagée entre élus et citoyens a pour ambition de placer l'usager au cœur des décisions tout en assurant que les grandes orientations de la politique du service public d'eau potable, et notamment la préservation de la ressource, soient respectés.

VI. Faire face aux changements climatiques en méditerranée

Les évolutions probables du climat relèvent localement d'un allongement des périodes de sécheresse, de précipitations plus intenses, d'une hausse du niveau marin de l'ordre d'1 mètre d'ici 2100, entraînant une salinisation des milieux et le recul du trait de côte. Face à ces différents enjeux, les réflexions autour de la planification permettent d'apporter au territoire une meilleure résilience au changement climatique.

6.1 L'EcoCité « De Montpellier à la mer », un territoire innovant pour un environnement durable

L'Écocité « De Montpellier à la mer », projet urbain pensé et coordonné par Montpellier Méditerranée Métropole, en collaboration avec 4 communes de son territoire, Castelnau-le-Lez, Lattes, Montpellier et Pérols, est l'un des 19 lauréats de la consultation nationale lancée par l'État en 2011. Elle a récompensé en France des territoires engagés dans une démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine, grâce au programme baptisé « Ville de demain » qui vient soutenir l'investissement dans les villes. Il permet aux collectivités d'obtenir des financements pour développer des actions démonstratrices et exemplaires de ce que sera la ville de demain.

L'EcoCité montpelliéraine, au cœur de la Métropole French Tech, regroupe plusieurs dispositifs essentiels à la stratégie de développement économique mise en place par Montpellier Méditerranée Métropole. C'est aujourd'hui l'une des démarches EcoCité les plus avancées en France. Véritable laboratoire urbain pour construire la nouvelle aire métropolitaine, l'EcoCité articule toutes les composantes du cadre de vie : transports, commerces, logements sociaux, espace de partage et de nature véritablement intégré au tissu urbain… Nouvelle façon de vivre ensemble, de cohabiter avec la nature, de se déplacer : le futur est déjà là avec l'EcoCité.

→ Focus sur des projets émergents de la Cité intelligente

- **L'îlot innovant de La Mantilla,** centré sur la performance énergétique et la limitation des gaz à effet de serre, est en interface avec le tram (ligne 3, station Pablo Picasso). Intégrant un complexe smart-grid et smart services, il s'appuie sur le réseau de chaleur de Port Marianne, complété par la géothermie et permet la production de froid à partir de la chaleur au moyen de machine. Le réseau d'intelligence de l'immeuble intègre et diffuse les informations (énergies, eau, sécurité, accès, parking…) aux différents acteurs (usagers, gestionnaires, prestataires de services), il est efficace aux différentes échelles : logements, immeubles, ensemble immobilier, quartier… Il constitue ainsi un îlot démonstrateur d'ampleur inégalée en France à cette échelle.
- **Le futur quartier Eurêka,** qui devrait voir le jour d'ici 2018, a été confié à la SERM par Montpellier Méditerranée Métropole. Sur 39 ha, situés sur la commune de Castelnau-le-Lez, ce véritable quartier urbain doté d'une mixité fonctionnelle de logements, de bureaux, de commerces et d'activités, offrira des services nouveaux dédiés à la population senior et à la problématique du « Bien-vieillir ». Ses habitants bénéficieront de solutions innovantes dans le domaine de la gestion hydraulique, de la maîtrise de la consommation énergétique ou encore de la gestion de la mobilité.

LA VILLE DE MONTPELLIER DISTINGUÉE POUR SES ÉCO-QUARTIERS

Depuis Antigone, tous les projets urbains montpelliérains répondent à des critères très précis : mixité sociale, desserte en transports en commun, qualité de l'habitat, limitation des émissions de gaz à effet de serre. Montpellier compte ainsi 11 éco-quartiers répartis sur l'ensemble de la commune. Deux prix ont récemment distingués Montpellier pour sa démarche exemplaire :

- le prix « Nature en ville » pour l'éco-quartier des Grisettes qui accueille 1 500 logements, 40 000 m² de bureaux sur 20 ha à proximité d'un parc de 18 hectares ;
- le prix « Performances écologiques, mention approche écologique globale » pour l'éco-quartier Parc Marianne, véritable poumon vert qui compte 1 200 logements dont 300 sociaux et 2 ha d'espaces verts. La maîtrise des énergies est l'un des points forts du quartier avec des logements à faible consommation énergétique équipés en panneaux solaires et photovoltaïques, et alimenté par la chaufferie en bois.

6.2 Préserver les habitants et leurs biens du risque inondation

Le territoire de Montpellier Méditerranée Métropole, région méditerranéenne, est confronté à des problématiques d'inondation avec des phénomènes de submersion rapide dus au ruissellement urbain, aux débordements des cours d'eau et à la submersion marine. Des problématiques climatiques aggravées par les caractéristiques du territoire : un fort accroissement démographique, une diversité géologique (relief, plaine, étangs littoraux) et géopolitique avec un mélange de relief globalement pentu et rural et une concentration d'enjeux urbains sur les basses plaines et les secteurs intermédiaires. Les épisodes cévenols, propres à la région, le ruissellement urbain et le contrôle aval exercé par la mer et les étangs sont autant de facteurs qui augmentent la vitesse de formation et de propagation des crues. Le risque inondation est ainsi le risque majeur auquel Montpellier Méditerranée Métropole doit faire face sur la très grande partie de son territoire.

Montpellier Méditerranée Métropole, en lien avec ses communes, engage un vaste programme à l'horizon 2020 pour intensifier les efforts de protection contre les problématiques hydrauliques de son territoire. Gestion coordonnée des acteurs de la gestion de crise, prévisions affinées et ouvrages de protection constituent les actions majeures du 2e Programme de Prévention des Inondations (PAPI), accepté par l'Etat. La gestion des eaux pluviales, dont Montpellier Méditerranée Métropole a pris la charge au 1er janvier avec son changement de statut, va permettre de renforcer son action sur cette problématique en l'intégrant à sa politique globale de lutte contre les inondations.

« Ville en alerte » : l'innovation au service de l'aide à la gestion de crise

Montpellier Méditerranée Métropole étudie la mise en place d'un système innovant de surveillance et de gestion en temps réel du risque hydrologique, afin d'aider au mieux la gestion de crise à l'échelle intercommunale, en collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs locaux. Nommé « Ville en alerte », ce système comprend la prévision météorologique, la mise en place de vingt-deux capteurs dont quatre pluviomètres, le suivi des phénomènes par ces capteurs, la simulation anticipée de l'évènement et de ses conséquences, la gestion en temps réel des bassins de régulation des eaux, le déclenchement des mesures de sûreté, et enfin la diffusion de l'alerte au public.

Partenaires

AIR Languedoc-Roussillon : l'observatoire régional indépendant de surveillance de la qualité de l'air

Créé en 1973, AIR LR est l'organisme agréé par l'État pour la mise en œuvre de la **surveillance de la qualité de l'air et la diffusion de l'information sur les cinq départements de la région Languedoc-Roussillon**. Son fonctionnement repose sur l'adhésion et la contribution volontaire des acteurs concernés par les enjeux **Air/Climat/Énergie/Santé**, garantissant ainsi l'indépendance et la transparence de l'association. AIR LR est présidé par Mr Yves Piétrasanta et regroupe environ 130 adhérents répartis en 4 collèges : Services de l'État, Collectivités, Industriels, Associations et Personnalités.

Dans le cadre de ses missions, AIR LR accompagne les acteurs du territoire, publics et privés (élus, urbanistes, aménageurs, industriels…), afin de favoriser une meilleure prise en compte des aspects « qualité de l'air » dans les prises de décision et travaille au quotidien pour **améliorer la connaissance de la qualité de l'air et diffuser largement l'information auprès des citoyens**. Tous les résultats sont publics et disponibles sur www.air-lr.org

Agence Régionale de Santé

L'Agence Régionale de Santé (ARS) du Languedoc-Roussillon est chargée de la mise en œuvre de la politique de santé dans la région. Dans une approche cohérente et transversale, l'agence est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité : prévention et promotion de la santé, prévention des risques sanitaires et environnementaux, organisation de l'offre de soins, accompagnement médico-social.

L'ARS définit et programme la politique régionale de santé, en coordination avec les professionnels et acteurs de santé, les élus et les usagers du système de santé en tenant compte des spécificités de la région et de ses territoires. L'agence dispose de délégations territoriales dans chacun des 5 départements de la région. Cette organisation ancrée dans les territoires assure une action au plus près des besoins de la population. L'action de l'ARS vise à **améliorer la santé de la population et à rendre le système de santé plus efficace.**

Contacts presse

Coralie Trigueros
Responsable Presse Ville et Métropole
de Montpellier
06 81 88 97 64
c.trigueros@montpellier3m.fr

AIR LR
Annabelle Comte
04 67 15 97 60
acomte@air-lr.org

ARS
Sébastien Pageau
sebastien.pageau@ars.sante.fr